



Strasbourg, le 6 octobre 2026

CDL-PL-OJ(2026)003ann-rev

Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(COMMISSION DE VENISE)

**148e SESSION PLÉNIÈRE
VENISE**

Scuola Grande San Giovanni Evangelista

Vendredi 9 octobre 2026 (9h30 - 18h00)

Samedi 10 octobre 2026 (9h30 - 13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ RÉVISÉ

Vendredi 9 octobre 2026

9 h 30 - 11 h	<i>Adoption de l'ordre du jour Communications Élections Coopération institutionnelle Invité d'honneur</i>
---------------	---

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Communication de la Présidente

La Présidente présentera ses activités récentes ([CDL\(2026\)036](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du Bureau élargi du 8 octobre 2026.

4. Élections aux postes vacants

La Commission est invitée à élire les présidents et vice-présidents vacants de ses sous-commissions, ainsi que les membres et membres suppléants vacants du Conseil des élections démocratiques, pour un mandat expirant en décembre 2027.

5. Communication du Secrétariat

La secrétaire de la Commission fournira des informations sur la session.

6. Suivi des avis antérieurs de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données à ses avis précédents (voir le document [CDL\(2026\)042](#)) :

- Mémoire *amicus curiae* pour la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Shevchuk c. Ukraine sur les normes sur les règles disciplinaires concernant les présidents et les juges des cours constitutionnelles ([CDL-AD\(2024\)038](#))
- Mémoire *amicus curiae* urgent pour la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire Grande Oriente d'Italia c. Italie sur les garanties procédurales dans l'exercice des pouvoirs des commissions d'enquête parlementaires ([CDL-AD\(2025\)033](#))
- Mémoire *amicus curiae* pour la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire Kuijt c. Pays-Bas concernant la participation de juges supplémentaires aux délibérations de la Cour suprême ([CDL-AD\(2025\)047](#))
- Rapport sur l'équilibre entre les droits et libertés fondamentaux relatifs à la pornographie violente dans la jurisprudence des cours constitutionnelles et suprêmes et des tribunaux internationaux ([CDL-AD\(2026\)005](#))

L'avis urgent sur les suites données aux avis précédents sur le projet de loi sur l'académie judiciaire de Serbie sera entériné au point 23.

7. Coopération avec le Comité des Ministres

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec M. Gabriel Revel, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe.

8. Coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir à un échange de vues avec M. Theodoros Rousopoulos, ancien président de l'Assemblée parlementaire, représentant de l'Assemblée auprès de la Commission de Venise ; M. Titus Corlăţean, membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, et M. Piero Fassino, membre de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), sur la coopération avec l'Assemblée.

Le Rapport actualisé sur la relation entre responsabilité politique et responsabilité pénale des ministres - Cadre juridique et procédures de poursuite pénale des membres du gouvernement dans les Etats membres de la Commission de Venise ; le projet d'avis sur les pouvoirs du président dans le cadre de la prestation de serment des juges du Tribunal constitutionnel et d'autres nominations judiciaires (Pologne) ; l'avis urgent sur les amendements législatifs de 2026 concernant le registre des organisations non gouvernementales, le registre des membres des ONG et la responsabilité pénale des membres des ONG enregistrées (Grèce) ; le projet d'avis sur les modifications du 16 octobre 2025 apportées à la loi organique géorgienne relatives aux "associations politiques de citoyens", à l'article 381 du Code pénal géorgien, et autres lois connexes (conséquences juridiques pour les personnes associées à des partis politiques interdits) ; le projet d'avis sur les modifications apportées à la loi sur les subventions, à la loi organique sur les associations politiques des citoyens et au Code pénal, ainsi qu'aux textes législatifs connexes, telles qu'adoptées par le Parlement géorgien le 4 mars 2026 ; et les missions d'observation électorale s'inscrivent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire (voir points 13, 16, 18, 20.1, 20.2, 17).

9. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir à un échange de vues avec M. Kristoffer Tamsons, président de la commission de suivi du Congrès, sur la coopération avec le Congrès.

10. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (8 octobre 2026)

M. Pablo Hispán, président du Conseil des élections démocratiques, informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion qui s'est tenue le 8 octobre 2026.

Le projet d'avis sur les modifications du 16 octobre 2025 apportées à la loi organique géorgienne relatives aux "associations politiques de citoyens", à l'article 381 du Code pénal géorgien, et autres lois connexes (conséquences juridiques pour les personnes associées à des partis politiques interdits) ; le projet de Rapport actualisé sur le vote à l'étranger ; et le projet de Compilation des avis et rapports de la Commission de Venise concernant les partis politiques sont examinés respectivement aux points 20.1, 21 et 24.

Projet d'ordre du jour annoté ([CDE-OJ\(2026\)003ann](#))

11. Échange de vues avec la Regione del Veneto

La Commission est invitée à tenir à un échange de vues avec Mme Annalisa Bisson, directrice des relations internationales de la Regione del Veneto.

12. Échange de vues avec le président de la Cour européenne des droits de l'homme

La Commission est invitée à tenir à un échange de vues avec M. Mattias Guyomar, président de la Cour européenne des droits de l'homme.

11h00 – 11h30	<i>Pause-café</i>
11h30 – 13h00	<i>Rapports</i>
	<i>Avis concernant des Etats</i>

13. Projet de rapport actualisé sur la relation entre responsabilité politique et responsabilité pénale des ministres - Cadre juridique et procédures de poursuite pénale des membres du gouvernement dans les États membres de la Commission de Venise

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport actualisé ([CDL\(2026\)029](#)) (CMG/GR/jk) sur la relation entre responsabilité politique et responsabilité pénale des ministres - Cadre juridique et procédures de poursuite pénale des membres du gouvernement dans les États membres de la Commission de Venise, rédigé sur la base des observations de M. Ojanen, de Mme Bazy Malaurie (experte, ancienne membre) et de Mme Biglino Campos (experte, ancienne membre). Ce rapport a été demandé par l'ancien président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 14 janvier 2026. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques, sur la justice constitutionnelle et sur l'État de droit examineront ce projet de rapport actualisé lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026.

14. République de Moldova

1. *Projet d'avis sur le projet de code relatif à l'organisation et au fonctionnement du Parlement de la République de Moldova*

La Commission est invitée à tenir à un échange de vues avec M. Igor Talmazan, Secrétaire de la commission juridique chargée des nominations et des immunités, du Parlement de la République de Moldova et Mme Ana Calinici, Vice-présidente de la commission pour l'intégration européenne, Parlement de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2026\)031](#)) (ARP/TvD/sm/mg) sur le projet de code relatif à l'organisation et au fonctionnement du Parlement ([CDL-REF\(2026\)024](#) et [CDL-REF\(2026\)034](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Bustos, de Mme Gjonaj et de M. Vardanyan. Cet avis a été demandé par le Président du Parlement de la République de Moldova le 20 mai 2026. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques, sur la justice constitutionnelle et sur l'État de droit examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026.

Le présent avis est rédigé dans le cadre du [Mécanisme de réponse Rapide \(QRM\)](#) qui fait partie du « [Partenariat pour une bonne gouvernance](#) », un programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

2. *Projet d'avis sur le projet de loi relatif au statut, à la conduite et à la déontologie des membres du Parlement*

La Commission est invitée à tenir à un échange de vues avec M. Igor Talmazan, Secrétaire de la commission juridique chargée des nominations et des immunités, du Parlement de la République de Moldova et Mme Ana Calinici, Vice-présidente de la commission pour l'intégration européenne, Parlement de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2026\)041](#)) (KG/ARP/ip) sur le projet de loi relatif au statut,

à la conduite et à la déontologie des membres du Parlement ([CDL-REF\(2026\)042](#)), rédigé sur la base des observations de M. Bustos, de Mme Gjonaj et de M. Vardanyan. Cet avis a été demandé par le président du Parlement de la République de Moldova le 18 août 2026. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques, sur la justice constitutionnelle et sur l'État de droit examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026.

Le présent avis est rédigé dans le cadre du [Mécanisme de réponse Rapide \(QRM\)](#) qui fait partie du « [Partenariat pour une bonne gouvernance](#) », un programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

13h00 – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30 – 16h00	<i>Avis concernant des Etats</i> <i>Missions d'observation électorale</i>

15. Monténégro

Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine (DGII) du Conseil de l'Europe sur le projet de modifications à la loi sur les droits des minorités et libertés

La Commission est invitée à tenir à un échange de vues avec M. Fatmir Gjeka, Ministre des droits humains et des minorités du Monténégro et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2026\)032](#)) (MS/KG/jk) sur le projet de modifications à la loi sur les droits des minorités et libertés ([CDL-REF\(2026\)023](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Matheson Mestad, de M. Paulus, de Mme Romainville et de M. Hofmann (expert de la DGII). Cet avis a été demandé par le ministre des Droits de l'homme et des minorités du Monténégro le 14 mai 2026. Les sous-commissions des droits fondamentaux et de la protection des minorités nationales examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026.

Le présent avis est rédigé dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « [La Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye](#) » financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

16. Pologne

Projet d'avis sur les pouvoirs du président dans le cadre de la prestation de serment des juges du Tribunal constitutionnel et d'autres nominations judiciaires

La Commission est invitée à tenir à un échange de vues avec M. Dariusz Dudek, Conseiller du Président, Chancellerie du Président de la République de la Pologne et M. Maciej Tomczykiewicz, membre, Sejm de Pologne et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2026\)033](#)) (VD/BSB/tp) sur les pouvoirs du président dans le cadre de la prestation de serment des juges du Tribunal constitutionnel et d'autres nominations judiciaires ([CDL-REF\(2026\)022rev](#)), rédigé sur la base des observations de M. Grabenwarter, M. Kuijer, Mme Nussberger, M. Barrett (expert, ancien membre) et M. Tuori (président honoraire). Le présent avis a été demandé par le Président de la Commission du respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) le 29 juin 2026. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques, sur la justice constitutionnelle et sur l'État de droit examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026.

17. Missions d'observation électorale

La Commission sera informée de la participation de la Commission de Venise, comme conseillère juridique, aux missions d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

- Maroc, élections législatives, 23 septembre 2026 ;
- Bosnie-Herzégovine, élections générales, 4 octobre 2026.

16h00 – 16h30	Pause-café
16h30 – 18h00	Avis concernant des Etats

18. Grèce

Avis urgent sur les amendements législatifs de 2026 concernant le registre des organisations non gouvernementales, le registre des membres des ONG et la responsabilité pénale des membres des ONG enregistrées

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Konstantina Papakosta, Secrétaire générale pour la politique migratoire du ministère de la migration et de l'asile de la Grèce et à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2026\)014](#)) (TSM/TvD/ak) sur les amendements législatifs de 2026 concernant le registre des organisations non gouvernementales, le registre des membres des ONG et la responsabilité pénale des membres des ONG enregistrées ([CDL-REF\(2026\)038](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Kuijer, M. Mälksoo et Mme O'Toole. Cet avis urgent a été demandé par le président de la Commission du respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) le 29 juin 2026. L'avis urgent a été rendu le 28 septembre 2026, conformément à l'article 14 bis du Règlement intérieur révisé de la Commission de Venise et au Protocole relatif à l'élaboration d'avis urgents ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

19. Ukraine

Avis conjoint urgent de la Commission de Venise et la Direction Générale Droits humains et Etat de droit (DGI) sur le projet de loi portant modification de la loi « sur le pouvoir judiciaire et le statut des juges » et de certaines autres lois concernant les procédures de sélection des membres de la Haute Commission de qualification des juges et du Haut Conseil de la justice

La Commission est invitée à entériner l'avis conjoint urgent ([CDL-PI\(2026\)015](#)) (ML/SL/ng) sur le projet de loi portant modification de la loi « sur le pouvoir judiciaire et le statut des juges » et de certaines autres lois concernant les procédures de sélection des membres de la Haute Commission de qualification des juges et du Haut Conseil de la justice ([CDL-REF\(2026\)035](#)), rédigé sur la base des observations de MM. Gaspar, Kuijer, Sørensen, Dimitrov (expert, ancien membre) et Reissner (expert du DGI). Cet avis conjoint urgent a été demandé le 10 juillet 2026 par le vice-Premier ministre ukrainien chargé de l'intégration européenne et euro-atlantique de l'époque. Il a été rendu le 25 septembre 2026 conformément à l'article 14 bis du Règlement intérieur révisé de la Commission de Venise et au Protocole relatif à l'élaboration d'avis urgents ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

19h30	Dîner officiel à l'hôtel Papadopoli : au Ristorante Giardino d'Inverno, Santa Croce 245, 30135 Venezia
-------	--

Samedi 10 octobre 2026

09h30 – 11h00

*Avis concernant des États
Rapports*

20. Géorgie

1. *Projet d'avis sur les modifications du 16 octobre 2025 apportées à la loi organique géorgienne relatives aux "associations politiques de citoyens", à l'article 381 du Code pénal géorgien, et autres lois connexes (conséquences juridiques pour les personnes associées à des partis politiques interdits)*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2026\)001](#)) (MJ/DV/es) sur les modifications du 16 octobre 2025 apportées à la loi organique géorgienne relatives aux "associations politiques de citoyens", à l'article 381 du Code pénal géorgien, et autres lois connexes (conséquences juridiques pour les personnes associées à des partis politiques interdits) ([CDL-REF\(2026\)001](#), [CDL-REF\(2026\)027](#), [CDL-REF\(2026\)028](#) et [CDL-REF\(2026\)029](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bílková, de M. Darmanović (expert, ancien membre) et de M. Tuori (président honoraire). Le présent avis a été demandé par le président de la Commission du respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) le 19 décembre 2025. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 8 octobre 2026.

2. *Projet d'avis sur les modifications apportées à la loi sur les subventions, à la loi organique sur les associations politiques des citoyens et au Code pénal, ainsi qu'aux textes législatifs connexes, telles qu'adoptées par le Parlement géorgien le 4 mars 2026*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2026\)030](#)) (CMG/MJ/es) sur les modifications apportées à la loi sur les subventions, à la loi organique sur les associations politiques des citoyens et au Code pénal, ainsi qu'aux textes législatifs connexes, telles qu'adoptées par le Parlement géorgien le 4 mars 2026 ([CDL-REF\(2026\)037](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Kjerulf Thorgeirsdottir, de M. Knežević et de M. Sénér. Cet avis a été demandé par le président de la Commission du respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) le 23 mars 2026. Les sous-commissions des droits fondamentaux et de la protection des minorités nationales examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 8 octobre 2026.

21. Projet de rapport actualisé sur le vote à l'étranger

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport actualisé ([CDL\(2026\)035](#)) (DV/CSK/ip) sur le vote à l'étranger, rédigé sur la base des observations de M. de la Mata Pizaña, de Mme Kiener, de M. Zagorc et de M. Žalimas (expert, ancien membre). Ce rapport a été demandé par le Conseil des élections démocratiques. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet de rapport actualisé lors de sa réunion 8 octobre 2026.

22. Malte

Avis urgent sur le projet d'amendement à la loi sur la justice administrative

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2026\)012](#)) (SL/BSB/sm) sur le projet d'amendement à la loi sur la justice administrative ([CDL-REF\(2026\)026](#) et [CDL-REF\(2026\)036](#)), rédigé sur la base des observations de M. Cameron, de Mme Gómez Fernández, et de M. Barrett (expert, ancien membre). Cet avis urgent a été demandé par le ministre de la Justice et de la Réforme du secteur de la construction de Malte le 12 mai 2026. L'avis urgent a été rendu le 23 juillet 2026 conformément à l'article 14 bis du Règlement intérieur révisé de la Commission de Venise et au Protocole relatif à l'élaboration d'avis urgents ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

23. Serbie

Avis urgent sur les suites données aux avis précédents sur le projet de loi sur l'académie judiciaire

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent sur les suites données ([CDL-PI\(2026\)013](#)) (CSK/TP/mg) aux avis précédents sur le projet de loi sur l'académie judiciaire ([CDL-AD\(2024\)036](#) et [CDL-AD\(2026\)019](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Kiener, de Mme Suchocka (présidente honoraire) et de M. Tuori (président honoraire). Le présent avis urgent sur les suites données a été demandé par le ministre de la Justice de la Serbie le 15 juin 2026. Il a été rendu le 16 juillet 2026 conformément à l'article 14 bis du Règlement intérieur révisé de la Commission de Venise et au Protocole relatif à l'élaboration d'avis urgents ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

Le présent avis urgent sur les suites données a été rédigé dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « [La Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye](#) » financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

11h00 – 11h30	<i>Pause-café</i>
11h30 – 13h00	<i>Compilations</i>
	<i>Rapports des réunions des sous-commissions</i>
	<i>Informations sur les conférences et les séminaires</i>
	<i>Questions générales</i>

24. Compilation des avis et rapports de la Commission de Venise

La Commission est invitée à entériner la compilation actualisée ([CDL\(2026\)003rev](#)) des avis et rapports de la Commission de Venise concernant les partis politiques (ARP/SK/tp). Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet de compilation lors de sa réunion du 8 octobre 2026.

25. Rapport de la réunion des sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'État de droit (8 octobre 2026)

Le président de la réunion pourrait informer la Commission des résultats et des conclusions de la réunion qui s'est tenue le 8 octobre 2026.

Projet d'ordre du jour annoté révisé ([CDL-OJ\(2026\)005ann-rev](#))

26. Rapport de la réunion des sous-commissions des droits fondamentaux et de la protection des minorités nationales (8 octobre 2026)

Le président de la réunion pourrait informer la Commission des résultats et des conclusions de la réunion qui s'est tenue le 8 octobre 2026.

Projet d'ordre du jour annoté ([CDL-OJ\(2026\)004ann](#))

27. Informations sur les conférences et les séminaires

La Commission sera informée des résultats et des conclusions des conférences et séminaires passés, ainsi que de ceux à venir ([CDL\(2026\)040](#)).

28. Questions diverses

29. Dates des prochaines sessions

149e session plénière	11-12 décembre 2026
150e séance plénière	12-13 mars 2027
151e session plénière	18-19 juin 2027
152e session plénière	08-09 octobre 2027
153e session plénière	10-11 décembre 2027

Veuillez noter que les réunions des sous-commissions ainsi que celle du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille de la session plénière.